



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la santé mentale des Français depuis la crise de la covid-19

Question écrite n° 39876

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la santé mentale des Français depuis la crise de la covid-19. Selon un rapport du ministère de la santé, la santé mentale des Français pâtit particulièrement de la crise sanitaire : « 72 % des médecins généralistes estiment qu'il existe une hausse des demandes de soin pour stress, troubles anxieux ou dépressifs en novembre et décembre 2020. Et 16 % d'entre eux que le nombre de ces consultations a augmenté de plus de 50 % par rapport à la fréquence habituelle, avant le début de l'épidémie de covid-19 ». Un autre rapport du ministère de la santé établit également que, « en mai 2020, 13,5 % des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en France déclarent des symptômes évocateurs d'un état dépressif, une proportion en hausse de 2,5 points par rapport à 2019 ». Aux personnes ayant mal vécu la situation sanitaire s'ajoutent les victimes de la covid dont une partie souffre de problèmes de santé mentale. Une récente étude datant d'avril 2021 financée par l'université d'Oxford montre ainsi que « plus d'un tiers des patients touchés par le covid-19 s'en sortent avec des séquelles neurologiques ou psychiatriques dans les six mois qui suivent l'infection par le coronavirus ». Elle lui demande donc quels dispositifs et quels crédits ont été mis en place pour y remédier et si une meilleure reconnaissance de ces maladies est envisagée.

Texte de la réponse

La crise sanitaire et ses vagues successives sont particulièrement éprouvantes pour la santé mentale de la population. Leur impact est plus marqué chez certains professionnels, les chômeurs et les personnes isolées, ainsi que les jeunes, dont les étudiants. Certaines études montrent également que des troubles neurologiques ou psychiatriques peuvent apparaître à la suite d'une infection par la Covid, mais il est difficile de savoir quelle part du sur-risque de développement de ces troubles neuropsychiatriques est directement imputable à la Covid et quelle part est liée au contexte général de la crise sanitaire. Pour toutes ces personnes affectées, le Gouvernement a apporté des réponses dès le début de la crise. Le Gouvernement suit de près l'état de santé mentale de la population : par des études régulières menées par Santé publique France (CoviPrev), par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (EpiCov) et par de nombreux chercheurs ; un tableau de bord hebdomadaire transmis par Santé publique France analysant des indicateurs de santé mentale (ciblant notamment les plus jeunes) issus des services d'urgence ; par le lancement de la première enquête pérenne sur la santé mentale des enfants âgés de 3 à 11 ans, pour lesquels il n'existait pas de donnée. Un dispositif national d'écoute médico-psychologique a été déployé dès le mois de mars 2020, via un numéro vert, disponible 24h/24 et 7j/7. Ce dispositif d'écoute et de prise en charge des appelants présentant des signes de souffrance psychique a été mis en place en collaboration avec quatre associations nationales (Croix Rouge écoute, Sida Info Service, SOS Amitiés et SOS Crise) et le réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique. Par ailleurs, de nombreuses autres plateformes d'écoute ont été recensées dans les régions. Outre ces lignes d'écoute téléphonique, de multiples ressources sont disponibles en ligne, comme la page « Santé mentale et COVID » du site Internet de Santé publique France, ou encore le site du Psycom, organisme public d'information en santé mentale. Une campagne nationale d'information grand public a été

lancée en avril 2021 afin de favoriser le repérage des principaux symptômes anxieux et dépressifs, ainsi que les problèmes de sommeil, et rappeler à chacun qu'il n'est pas besoin d'être malade de la Covid-19 pour se sentir mal, et qu'il est important de pouvoir en parler, notamment avec des professionnels. La campagne a inclus des spots radio et TV, ainsi qu'un volet digital sur les réseaux sociaux, afin de toucher les plus jeunes. Cette campagne ciblant les jeunes sera reprise début 2022. Des mesures spécifiques ont été prévues pour améliorer la santé mentale des enfants et des jeunes : le Président de la République a ainsi annoncé le 15 avril 2021 le lancement d'un « forfait 100% psychologues pour les enfants », pour la période de mai à décembre 2021, pour permettre aux mineurs en souffrance psychique de bénéficier sans frais de dix séances chez un psychologue, sur prescription médicale. De son côté, le ministère chargé de l'enseignement supérieur a mis en place le « chèque psy » pour les étudiants. A la suite des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, qui se sont tenues en septembre 2021, des mesures importantes ont été annoncées en faveur de l'amélioration de la santé mentale des Français. Parmi les mesures clés, on compte notamment : la mise en place le 1er octobre 2021 d'un Numéro national de prévention du suicide, le 3114, qui permet une prise en charge sanitaire des personnes ayant des idées suicidaires, depuis les premières idées de mort jusqu'à la crise suicidaire, ceci sur l'ensemble du territoire, et de manière immédiate, 24H/24 et 7J/7. Cette prise en charge est assurée par des professionnels de santé spécifiquement formés assurant des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention. Le 3114 est également disponible pour les professionnels de santé et toute personne concernée par le suicide. La prise en charge par l'assurance maladie d'une prestation d'accompagnement psychologique réalisée par un psychologue en ville : dans les prochains mois, les personnes de 3 ans et plus présentant des troubles psychiques légers à modérés pourront bénéficier gratuitement de séances de prise en charge psychologique avec un psychologue libéral, sur adressage d'un médecin. L'amplification du déploiement des premiers secours en santé mentale (PSSM), notamment auprès des jeunes et des enfants : Conçue sur le modèle des « gestes qui sauvent », la formation aux PSSM permet une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques, un repérage de ces troubles et donne des éléments pour savoir réagir devant une personne en souffrance ou en crise. Déjà déployée dans le milieu étudiant depuis 2019, cette formation va être promue dans tous les milieux, notamment les fonctions publiques et les entreprises, et des modules spécifiques à certaines populations seront élaborés (modules Jeunes, Ado, personnes âgées...). D'autres mesures qui verront le jour en 2022 concernent l'amélioration de la prise en charge en psychiatrie : créer une maison des adolescents dans chaque département, créer 100 places en accueil familial thérapeutique sur 2 ans, augmenter sur 3 ans de 400 équivalents temps plein les effectifs des centres médico-psychologiques infanto-juvéniles, créer 20 équipes mobiles pour la prise en charge des personnes âgées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et dans les structures médico-sociales. La santé mentale des Français est l'affaire de tous, elle restera en 2022 une priorité de santé publique pour le Gouvernement, et chaque ministère contribuera à l'améliorer.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39876

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5158

Réponse publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1207